



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 5 mai 2017

Délibération n° 2017-29

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Bernard Hillaire – Cyril Laurent – Anne-Lyse Messenger

Absent excusé :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**PROJET CONVENTION ENTRE LOGIS CEVENOLS ET LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE CEZE CEVENNES
POUR L'AUTORISATION DE PASSAGE SUR NOTRE RESIDENCE DE SAINT-AMBROIX
(Plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnée)**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-29 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer la convention d'autorisation de passage avec la Communauté de Communes de Cèze Cévennes.
- Autorise le Directeur Général à engager, avec la Commune de Saint-Ambroix, les négociations en vue de la cession de la fraction de parcelle AB0739.



Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA